

Collomb Eric / Menoud Eric, députés		P2083.10	
Prévention de l'endettement des jeunes		DSAS	
		Cosignataires:	---
Reçu SGC:	15.12.10	Transmis Dir:	17.12.10*
		Parution BGC:	déc. 2010

### Dépôt et développement

« Acheter aujourd'hui et payer demain » nous proposent les publicités ! Pas facile de résister à la tentation du « tout de suite », plus particulièrement pour les jeunes qui n'ont que peu d'expérience face à la relation à l'argent. Lorsque l'on sait que 80% des adultes surendettés contractent leurs premières dettes avant 25 ans, il apparaît clairement que le travail de prévention doit tout particulièrement se concentrer sur les jeunes.

L'endettement croissant des jeunes représente un important problème de société. En effet, ce fléau constitue un dangereux facteur de désintégration sociale, car il plonge les jeunes dans une spirale de laquelle il est extrêmement difficile de sortir. Il peut engendrer une dépendance à l'assistance sociale dont les coûts sont à assumer par les collectivités publiques. Il s'agit donc d'agir en amont, avant que les problèmes ne surgissent. C'est pourquoi cette importante question doit être abordée avant la majorité, soit en touchant un public dont l'âge se situe entre 15 et 18 ans.

Dans le canton de Genève par exemple, les interventions de l'Office des poursuites dans l'ensemble des classes de terminales ont été conduites entre mars et mai 2010 auprès des centres de formation professionnelle, soit auprès de 800 élèves. Selon le directeur général de l'OP ayant participé à cette expérience, celle-ci s'est révélée très positive. L'intérêt de la majorité des jeunes pour cette thématique est réel et leurs nombreuses questions traduisent aussi bien des inquiétudes qu'un manque évident d'informations sur les risques liés à une poursuite. Pour se convaincre de la pertinence de la prévention en matière d'endettement des jeunes, il y a lieu de mentionner la Finlande. En effet, dans ce pays, la matière « Le rapport avec l'argent » est une branche obligatoire enseignée dans les écoles. Est-ce vraiment un hasard si ce pays scandinave affiche le taux d'endettement des jeunes le plus bas d'Europe ?

Fort de ce constat et soucieux de donner une réponse à cette problématique, nous invitons le Conseil d'Etat à :

- définir les différents profils des personnes endettées dans notre canton, et ceci afin d'en connaître l'âge, la situation professionnelle et sociale, ainsi que le type de dettes contractées ;
- initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et aux jeunes adultes ;
- intégrer la thématique du budget et de l'endettement des jeunes, dans ses différentes dimensions, notamment fiscales, dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).